

## La TNT sera lancée en mars, en Mpeg 2

La télévision numérique terrestre (TNT) qui permettra de recevoir une trentaine de nouvelles chaînes hertziennes dont 15 gratuites, sera bel et bien lancée le 1er mars prochain.

Deux dossiers brûlants pouvaient néanmoins laisser croire à un énième report. **Le choix de la technologie** « *Le Premier ministre et le CSA sont convenus que la norme Mpeg 2, qui est une technologie confirmée et déjà largement développée au stade industriel apparaît comme la seule compatible avec le calendrier arrêté par le CSA pour le lancement des chaînes gratuites de la TNT* », indique Matignon dans un communiqué. Mpeg2 aura donc été préféré à Mpeg 4 permettant une diffusion en haute définition. Cette option, défendue par TF1 et M6 impliquait toutefois un report de lancement puisque cette norme ne devrait pas être opérationnelle avant la fin de 2005. Matignon laisse toutefois la voie ouverte à l'utilisation de la norme Mpeg 4 pour les quinze chaînes payantes de la TNT qui devaient initialement voir le jour en septembre 2005. « *Le premier ministre a donc demandé à ses services d'examiner, en étroite concertation avec le CSA les modalités d'introduction de la télévision haute définition sur la TNT et de lui proposer les dispositions appropriées pour la norme de diffusion des chaînes faisant appel à une rémunération de la part des usagers. La décision définitive sera prise avant la fin de l'année 2004* », explique les services du Premier ministre. Le groupe TF1 s'est borné à déclarer que, « *maintenant, c'est le marché qui dira si ce choix est le bon ou pas* ». **Le problème des chaînes rejetées** Fin octobre, le Conseil d'Etat a annulé six des 23 autorisations délivrées le 10 juin 2003 par le Conseil Supérieur de l'Audiovisuel. Cette annulation fait suite à un recours déposé par TF1 et validé par le Commissaire du gouvernement. Ces six chaînes dont l'autorisation a sauté sont SportPlus, iTélévision, CanalJ, IMCM, CinéCinéma et Planète sont gérées par le groupe Canal + et Lagardère. Or, selon TF1 et le commissaire du gouvernement, les relations étroites entre Canal+ et Lagardère font que CanalJ, IMCM, Planète et CinéCinéma doivent être considérés comme étant contrôlés par les deux groupes. Ce détail juridique porte donc à 7 (avec Canal+, Sport Plus et iTélévision) le nombre de chaînes du groupe Canal alors que la loi ne lui en octroi que 5... De nouveaux appels d'offres devront donc être lancés.